

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 06 JUILLET 2017

DELIBERATION N°BC/2017.00262

**PROTOCOLE DE PARTENARIAT ENTRE SAINT-ETIENNE METROPOLE ET LA
CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS - SIGNATURE DE LA CONVENTION
D'APPLICATION POUR L'ANNEE 2017**

Le Bureau communautaire a été convoqué le 30 juin 2017

Nombre de membres en exercice : 62

Nombre de présents : 50

Nombre de pouvoirs : 0

Nombre de voix : 50

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, M. Jean-François BARNIER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Eric BERLIVET, M. Bernard BONNET, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Paul CELLE, M. André CHARBONNIER, M. Jean-Yves CHARBONNIER, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Gilles ESTABLE, M. Christian FAYOLLE, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Roland GOUJON, Mme Annie GREGOIRE, M. Daniel JACQUEMET, M. Marc JANDOT, M. Christian JULIEN, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, M. Bernard LAGET, M. Michel MAISONNETTE, M. Pascal MAJONCHI, M. Gérard MANET, Mme Michèle NIEBUDKOWSKI, M. Yves PARTRAT, M. Jean-Michel PAUZE, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, M. Marc PETIT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, M. Jean-Marc SARDAT, M. Joseph SOTTON, M. Gilbert SOULIER, M. Gérard TARDY, M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Alain VERCHERAND, M. Enzo VIVIANI, M. Georges ZIEGLER

Membres titulaires absents excusés :

Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION, M. Jean-Claude CHARVIN, M. Marc CHAVANNE, M. Marc FAURE, M. Bernard FAUVEL, M. Christophe FAVERJON, M. Rémy GUYOT, M. Yves LECOCQ, M. Yves MORAND, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Marc ROSIER, M. Jean-Claude SCHALK

Secrétaire de Séance :

M. Roland GOUJON

REÇU EN PREFECTURE

Le 12 juillet 2017

VIA DOTELEC - iXBus

042-244200770-20170608-D20170026210-DE

DATE D'AFFICHAGE :20170712

DELIBERATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 06 JUILLET 2017

PROTOCOLE DE PARTENARIAT ENTRE SAINT-ETIENNE METROPOLE ET LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS - SIGNATURE DE LA CONVENTION D'APPLICATION POUR L'ANNEE 2017

1. Eléments de contexte :

Le Groupe Caisse des dépôts est un groupe public, au service de l'intérêt général et du développement économique du pays, qui remplit des missions d'intérêt général en appui des politiques publiques conduites par l'Etat et les collectivités territoriales. Il accompagne les transitions économique, écologique et énergétique, numérique, démographique et territoriale.

Pour soutenir les projets des collectivités locales, il peut apporter :

- une assistance en ingénierie amont,
- un cofinancement d'études à mener pour préciser leur faisabilité opérationnelle,
- un investissement en fonds propres ou un appui à l'économie mixte,
- des prêts de long terme pour financer des investissements.

Dans le cadre du protocole de partenariat adopté en Bureau du 26 janvier 2017 et signé le 27 janvier 2017, le Groupe Caisse des dépôts s'est engagé aux côtés de Saint-Etienne Métropole au service du développement du territoire.

Le protocole précise notamment qu'une enveloppe de 300 000 euros est dédiée au cofinancement d'études, sur la période de mise en application 2017-2019. La mobilisation de ces crédits d'ingénierie nécessite une programmation annuelle confirmant les études soutenues et les montants accordés.

2. Objet de la convention d'application annuelle

La convention d'application 2017 permet de définir la programmation des financements de la Caisse des dépôts sur des études conduites au cours de l'année par Saint-Etienne Métropole et les partenaires du territoire.

Le projet de convention est joint en annexe.

Six études, dont cinq sont sous maîtrise d'ouvrage de Saint-Etienne Métropole, ont été retenues. Pour cette programmation 2017, la participation totale de la Caisse des dépôts s'élève à 112 500 euros :

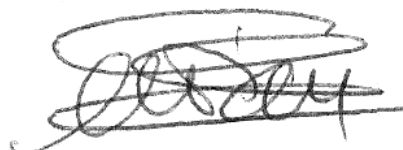
Etude	Montant global TTC	Quote-part CDC	Quote-part Saint-Etienne Métropole
AMO en vue de la définition de la stratégie de développement et de coopération du Gérontopôle Auvergne Rhône-Alpes	70 000 €	35 000 €	Participation via subventionnement du Gérontopôle
Définition de la stratégie renouvellement urbain/requalification du parc privé du PLH3	25 000 €	12 500 €	12 500 €
Etude de la création d'un BHT 2	50 000 €	25 000 €	10 000 €
Etude de gisements fonciers économiques 1ère phase	30 000 €	10 000 €	10 000 €
Etude des potentiels de production hydro-électrique	80 000 €	15 000 €	16 000 €
Etude écologie industrielle ZAIN Andrézieux-Bouthéon	30 000 €	15 000 €	5 000 €
Total	285 000 €	112 500 €	

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer la convention d'application du protocole de partenariat pour l'année 2017,**
- **la dépense correspondant à l'étude pour la définition de la stratégie renouvellement urbain/requalification du parc privé du PLH3 sera imputée au chapitre 65 et la recette au chapitre 74 du budget Prospective de l'exercice 2017,**
- **la dépense et la recette correspondant à l'étude BHT 2 seront imputées à l'opération n° 315 du budget principal INUM de l'exercice 2017,**
- **la dépense correspondant à l'étude de gisements fonciers économiques 1ère phase sera imputée au chapitre 65 du budget Prospective et la recette sur la ligne de gestion suivante : SERV compte 7478 destination PROSPECT de l'exercice 2017,**
- **la dépense et la recette correspondant à l'étude des potentiels de production hydro-électrique seront imputées à l'opération n° 259 du budget principal DDUR de l'exercice 2017,**
- **la dépense et la recette correspondant à l'étude écologie industrielle de la ZAIN Andrézieux-Bouthéon seront imputées à l'opération n° 259 du budget principal DDUR de l'exercice 2017.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
Le Président,



Gaël PERDRIAU